



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Montant des pensions

Question écrite n° 11312

Texte de la question

M Richard Cazenave M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur le mecontentement croissant d'un certain nombre de retraites et de pre-retraites iserois devant la situation actuelle, et en particulier devant le projet Dupeyroux concernant la protection sociale, projet qui devrait etre examine au printemps prochain. Ce mecontentement nait du fait que le Gouvernement ne prevoit que 2,5 p 100 d'augmentation des pensions en 1989 (1,3 p 100 en janvier + 1,2 p 100 en juillet). Or, il apparait que l'inflation menace a nouveau (0,4 p 100 indice INSEE en janvier). Les retraites ont deja perdu 12 p 100 de 1983 a 1988 et ils se demandent si les mesures Dupeyroux ne risquent pas d'accentuer cette situation negative. Face a leur inquietude legitime, il lui demande de bien vouloir lui faire part des intentions exactes du Gouvernement en ce domaine, et en particulier d'exprimer le contenu precis du projet de M Dupeyroux.

Texte de la réponse

Reponse. - Les graves difficultes financieres que connaissent nos regimes de retraite appellent notamment des mesures de financement et de maitrise de depenses a moyen terme. L'avenir de la protection sociale, et notamment celui des regimes de retraite, fait actuellement l'objet d'une mission de concertation confiee a M Jean-Jacques Dupeyroux. Celle-ci est organisee selon des orientations et une methode de travail definies dans un memorandum rendu public. Le Gouvernement se determinera a l'issue de cette concertation. Dans l'immediat, soucieux de conserver le pouvoir d'achat des pensionnes et autres titulaires d'avantages de securite sociale, le Gouvernement a propose au Parlement, qui l'a accepte, de fixer la revalorisation en 1989 de ces prestations selon l'evolution previsible des prix. En consequence, la revalorisation de ces avantages est fixee a 1,3 p 100 au 1er janvier et 1,2 p 100 au 1er juillet 1989. Tel est l'objet de l'article 10 de la loi no 89-18 du 13 janvier 1989 portant diverses mesures d'ordre social.

Données clés

Auteur : [M. Cazenave Richard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11312

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 1989, page 1524